

**Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et Mme Catherine Hämmerli-Lang: « Paiement par SMS! »**

(renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication  
par le Conseil municipal lors de la séance du 22 janvier 2007)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le paiement du parcmètre ou du billet de bus demande l'utilisation de «petite monnaie» que les usagers n'ont pas toujours, alors même que l'immense majorité des citoyennes et des citoyens possèdent un téléphone portable;
- l'utilisation du SMS comme moyen de paiement est un moyen simple et efficace de suppléer au manque de monnaie, le paiement de petites sommes par SMS étant déjà monnaie courante dans de nombreux domaines (achat de boissons au distributeur, vote par SMS dans des émissions TV, etc.);
- le paiement par SMS permet une rentrée immédiate de l'argent et qu'il est tout à fait complémentaire au traditionnel paiement à l'horodateur;
- l'utilisation de la carte «cash» dans les horodateurs n'est que peu utilisée par les usagers des parkings et des Transports publics genevois et qu'elle n'est donc pas un moyen adéquat de suppléer au manque de monnaie;
- cette mesure, digne d'une ville moderne comme Genève, est une occasion rêvée de montrer l'aspect «high-tech» de Genève, surtout après le retour du salon World Telecom;
- Genève est le siège de l'Union internationale des télécommunications et qu'elle doit ainsi montrer l'exemple en matière de nouvelles technologies,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter le projet d'un système de paiement du parking par SMS en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;
- d'étudier la possibilité que les amendes d'ordre puissent également être payées par SMS, selon le même principe que celui énoncé ci-dessus;
- de proposer, via le représentant de la Ville au conseil d'administration des Transports publics genevois, d'instaurer le SMS comme moyen de paiement du billet de bus ou de tram.